



# CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

## COMMISSION AD HOC

### Rapport de la commission sur le préavis 26/2022

#### Réponse municipale au postulat de Monsieur le Conseiller communal Yvan Bucciol « Pour une sortie rapide du gaz comme source d’approvisionnement énergétique des bâtiments à Prangins »

Madame la Présidente

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

#### 1. Préambule

La commission chargée d’étudier le préavis municipal 26/2022 s’est réunie le 7 novembre 2022 sans Mme Alice Durnat-Lévy Municipale, excusée à la dernière minute pour maladie, et sans Mme Caroline Sérafini, retenue par le calendrier. Mme Durnat a répondu par courriel aux questions que nous lui avons posées et ses réponses ont naturellement été prises en compte dans notre rapport.

#### 2. Examen du postulat par la commission

Dans l’analyse de la proposition du postulant, la Commission a retenu essentiellement les demandes suivantes :

- a. L’énoncé d’une politique volontariste à l’horizon 2030 qui soit en accord avec le plan climat cantonal ;
- b. L’étude de variantes permettant de s’affranchir rapidement du gaz naturel ;
- c. L’estimation des coûts associés à ces variantes ;
- d. les mesures organisationnelles en relation avec les partenaires, SIN notamment.

### 3. Examen de la réponse municipale

La politique climatique 2023-2027 de la Municipalité sera rédigée pendant le premier trimestre 2023 lorsqu'elle aura fait le bilan du précédent programme et actualisé le plan d'action.

D'ici la fin de l'année, l'étape de l'évaluation des besoins énergétiques (annuels et futurs) devrait être faite, suivie de l'étape des scénarios d'approvisionnement, jusqu'à fin février. Il est prévu de rendre le rapport et le présenter à fin avril 2023.

Pour info, la Commission rappelle que le plan climat vaudois de première génération (<https://www.vd.ch/themes/environnement/climat/>) énonce les objectifs suivants :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de 50 à 60% d'ici 2030 et atteindre la neutralité climatique d'ici 2050 ;
- S'adapter aux changements climatiques, c'est-à-dire limiter les risques sur l'environnement, le territoire et la société, mais aussi exploiter les éventuelles opportunités ;
- Documenter l'évolution des impacts liés aux changements climatiques ainsi que l'effet des mesures inscrites dans le plan d'action.

S'agissant de la nécessité de réaliser des études (point b. et c. ci-dessus) pour pouvoir répondre convenablement aux questions posées, la Commission prend note de l'intention de la Municipalité de porter au budget une dépense de CHF 30'000.-- qui permettra de réaliser de telles études.

Ces études ne partent pas de rien puisqu'une base de planification avait été envisagée avec le bureau A&W en 2015 déjà, avec un focus remarquable sur les boucles énergie qu'il convenait d'étudier. Malheureusement sans suites opérationnelles concrètes, 7 ans après. D'après la Municipalité, le prochain CET (Concept Énergétique Territorial) devrait préciser comment avancer dans cette direction.

La volonté affichée dans la réponse municipale d'un certain « **sens de l'urgence** » est à encourager au vu du contexte énergétique qui demande, aujourd'hui plus qu'hier, de porter une grande attention à ces questions. La Municipalité a annoncé dans sa réponse aux questions de la Commission le dépôt d'un rapport préavis - qui figure dans la liste des préavis (déposé au mois de mai 2023) – et qui sera en principe à l'ordre du jour du conseil de septembre 2023.

En ce qui concerne les mesures organisationnelles (point d. ci-dessus) qui pourraient donner lieu à une coopération avec les partenaires développeurs de réseaux tels que les SIN ou la SEIC, au travers de réseaux structurants ou de la géothermie du projet ThermorésÔ, il est réjouissant de constater l'impulsion donnée. Celle-ci pourrait aboutir au financement par ces partenaires de tout ou partie des études qui s'imposent.

### 4. Remarques & conclusions de la Commission

De l'avis même du postulant la réponse de la municipalité à ce postulat est bonne. Les autres membres de la Commission sont du même avis. Les questions posées ont été abordées et approfondies de manière sérieuse avec un engagement qui mérite d'être salué.

Il ne reste plus qu'à souhaiter que les études à venir se transforment, très prochainement, en bases de décisions solides en vue du déploiement d'une politique communale volontariste et engagée à résoudre, sans plus attendre, les principaux défis énergétiques et climatiques de notre temps.

Au vu des différents arguments mentionnés dans son rapport, la Commission vous prie de bien vouloir prendre la décision suivante :

**Le Conseil communal de Prangins**

vu le rapport-préavis No. 26/2022 valant réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Yvan Bucciol « Pour une sortie rapide du gaz comme source d’approvisionnement énergétique des bâtiments à Prangins »,

ouï le rapport de la commission chargée d’étudier cet objet,

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l’ordre du jour,

**décide**

1. de prendre acte du rapport-préavis No. 26/2022 valant réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Yvan Bucciol « Pour une sortie rapide du gaz comme source d’approvisionnement énergétique des bâtiments à Prangins ».

Prangins, le 20 novembre 2022, pour la Commission :

Bernard Jeangros

Viktoria Temesi

Yvan Bucciol

Caroline Sérafini



Marc Baumgartner (Rapporteur)